

LE PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

N Ref. : GS/AD/20.44

Bastia, u 4 d'aprile di u 2020

Objet : Lettre ouverte au Premier Ministre pour faire de la Corse un territoire pilote pour le lancement d'un essai clinique relatif à l'utilisation de l'Hydroxychloroquine associée à l'Azithromycine contre le Covid-19 et l'intégrer à d'autres essais cliniques du même type.

Copie à :

Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Premier Ministre,

Le Gouvernement a entendu, notamment par les décrets du 25 mars 2020 (n°2020-314) et du 26 mars 2020 (n°2020-337) complétant le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, fixer les règles régissant la prescription d'hydroxychloroquine pour le traitement des personnes atteintes par le Covid-19 .

En synthèse, il ressort de ces textes que la volonté du Gouvernement est, de façon générale, que ces médicaments puissent être « prescrits, dispensés ou administrés sous la responsabilité d'un médecin aux patients atteints par le Covid-19 dans les établissements de santé qui les prennent en charge ». Ils peuvent également l'être « pour la poursuite de leur traitement, sur autorisation du prescripteur initial, à domicile ».

Il est notamment précisé que ces prescriptions interviennent, « après décision collégiale dans le respect des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) et, en particulier, pour les patients atteints de pneumonie oxygène-requérante ou d'une défaillance d'organe ».

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 PARIS

Cette double réserve (limitation à une prescription hospitalière, et utilisation uniquement pour des patients se trouvant à un stade très avancé de la maladie) pose en Corse, comme dans d'autres territoires insulaires, des difficultés particulières et spécifiques.

Ces difficultés particulières et spécifiques tiennent notamment au caractère historiquement et structurellement plus contraint, y compris du fait de l'insularité, des centres hospitaliers et de leurs capacités d'accueil.

Ainsi, les professionnels de santé considèrent de façon très majoritaire que la possibilité de bénéficier d'une chance supplémentaire en anticipant l'aggravation de la maladie par un traitement adapté, éviterait ainsi le risque de saturation des structures hospitalières et de leurs personnels déjà sous tension et affaiblis.

C'est au regard de cette situation spécifique et de l'urgence que de nombreux élus de la Corse, dans la diversité de leurs mandats et de leurs opinions politiques, mais également la communauté médicale insulaire unanime, par la voix des Conseils de l'Ordre Régional de Corse des Médecins et Départementaux de Haute-Corse et de Corse du Sud, ainsi que de l'URPS-ML, de l'Associu Corsu di a Salute, de l'Université de Corse, ou encore du Collectif anti-Covid19 Corsica (14 000 signataires), ont demandé publiquement, ensemble ou séparément :

- D'une part, l'accroissement conséquent des tests de dépistage jusqu'à la généralisation pour toute la population corse, dans le cadre d'une stratégie de déploiement des dits tests validée par le corps médical ;
- D'autre part, la possibilité pour les médecins, y compris non hospitaliers et dans le cadre d'un protocole strict avec l'accord préalable des patients testés positifs au Covid-19, de leur prescrire de l'Hydroxychloroquine associée à l'Azithromycine dès les premiers symptômes, et ce sans devoir attendre l'aggravation de leur état de santé.

Nous avons pu noter qu'une possibilité de prescription élargie, sous contrôle médical, est d'ores et déjà mise en œuvre, spécialement dans le cadre d'essais cliniques en cours et d'une étude multicentrique menée par le CHU d'Angers, et impliquant 1.300 patients dans 33 hôpitaux français.

L'Hydroxychloroquine sera, dans le cadre de cet essai, administrée à des malades qui ne sont ni dans un état préoccupant, ni en réanimation, mais qui présentent des risques élevés d'évolution défavorable.

Nous demandons solennellement que la Corse soit érigée en territoire pilote pour l'essai clinique du traitement à base d'Hydroxychloroquine et d'Azithromycine, au profit de patients contaminés par le Covid19 mais ne présentant pas encore les symptômes d'aggravation de la maladie, et que cet essai clinique puisse contribuer aux autres essais déjà en cours en France et en Europe.

Ce traitement pourrait, dans le cadre de cet essai clinique, être prescrit non seulement par les hôpitaux de Corse, sous réserve bien évidemment de leur accord, mais également par les médecins libéraux.

En effet, le fait que la Corse soit un milieu insulaire, globalement clos, mais aussi le maillage du territoire par les Centres médicaux avancés de lutte contre le Covid19, avec, au sein de ceux-ci des protocoles de sécurisation d'ores et déjà mis en œuvre par les praticiens libéraux qui y interviennent, et les synergies aisées entre l'ARS et tous les acteurs de santé rendent ce choix particulièrement pertinent, tant pour répondre aux besoins et contraintes spécifiques du territoire et de sa population, que pour contribuer aux avancées de la science en matière de traitement du coronavirus.

Le protocole de mise en œuvre de l'essai pour la partie concernant la Corse pourrait être défini sans délai par les autorités gouvernementales compétentes, dans le respect des préconisations de l'ANSM, et en concertation avec la Collectivité de Corse et les acteurs locaux concernés pour la partie médicale et scientifique : Direction Générale de l'ARS, Hôpitaux, Ordres de médecins et acteurs privés de santé insulaires, Université de Corse.

Il pourrait notamment impliquer, au plan opérationnel, les Centres médicaux avancés contre le Covid-19, et permettrait d'une part de définir la population concernée par l'essai et les modalités de mise en œuvre de celui-ci, et d'autre part de garantir un encadrement médical strict seul capable de mener à bien cette action.

Enfin, au plan technique, les résultats recueillis dans le cadre de cette expérimentation clinique non randomisée menée à l'échelle de la Corse pourraient être rattachés et intégrés à un essai clinique déjà en cours.

Nous insistons particulièrement sur le fait que nous considérons que la proposition contenue dans la présente lettre est la stratégie thérapeutique et de santé publique qui, en l'état des données actuelles de la science, nous paraît le mieux préserver la santé de la population de la Corse.

Vous remerciant par avance de l'attention qui sera portée à la présente et restant à votre disposition pour tout échange ou approfondissement qui vous paraîtrait utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

Gilles SIMEONI
Président du Conseil exécutif de Corse



Co-signataires :

Jean-Guy Talamoni, Président de l'Assemblée de Corse

Michel Castellani, Député de la 1^{ère} circonscription de Haute-Corse

Jean-Félix Acquaviva, Député de la 2^{ème} circonscription de Haute-Corse

Paul-André Colombani, Député de la 2^{ème} circonscription de Corse-du-Sud

Joseph Castelli, Sénateur de la Haute-Corse

François Pupponi, Député de la 8^{ème} circonscription du Val-d'Oise

François Alfonsi, Député européen

Vanina Borromei, Bianca Fazi, Josepha Giacometti-Piredda, Lauda Guidicelli, Marie-Antoinette Maupertuis, Jean-Christophe Angelini, Jean Biancucci, Saveriu Luciani, Lionel Mortini, François Sargentini,
Conseillers exécutifs de Corse

Valérie Bozzi (Groupe La Corse dans la République - A Corsica ind'è a Republica),
Hyacinthe Vanni (Groupe Femu A Corsica), **Petr'Antone Tomasi** (Groupe Corsica Libera),
Pierre Poli (Groupe Partitu di a Nazione Corsa), **Jean-Charles Orsucci** (Groupe Andà per Dumane),
Jean-Martin Mondoloni (Groupe Per l'Avvene), Présidents de groupes politiques de l'Assemblée de Corse

Paul Scaglia, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Pierre Savelli, Maire de Bastia

Camille Martelli et Petru-Antone Vesperini, Vice-Président(e)s de l'Assemblea di a Ghjuventù

Dominique Federici, Président de l'Università di Corsica

Dr Michel Mozziconacci, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Corse

Dr Bruno Manzi, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de Haute-Corse

Dr Jean Canarelli, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de Corse du Sud

Dr Antoine Grisoni, Président de l'URPS-ML de Corse

Antoine Aiello, Président du Collectif « Anti-Covid19 Corsica »